

INSCRIPTION EN CLASSE DE SIXIÈME

Pour les enfants admis en sixième et affecté au collège Le petit bois, voici la procédure à suivre pour l'inscription.



© Pierrelaye

Votre enfant a été admis en sixième et affecté au Collège LE PETIT BOIS.

Il vous appartient maintenant de procéder à son inscription, **en déposant au collège ce dossier, sans rendez-vous, le :**

- **Mercredi 12 juin de 9h00 à 12h30**
- **Judi 13 juin de 15h30 à 17h45**
- **Vendredi 14 juin de 15h à 18h30**

Vous voudrez donc bien vous présenter muni de ces documents :

- Le dossier jaune renseigné
- La copie de l'affectation au collège LE PETIT BOIS
- La photocopie complète du livret de famille
- la photocopie du justificatif de domicile
- Une photo d'identité (inscrire le nom de l'élève au dos)
- La fiche d'urgence non confidentielle remplie
- En cas de problème de santé, la fiche de renseignements médicaux confidentiels
- Pour les parents divorcés ou séparés : copie de la notification de jugement, précisant le lieu de garde de l'enfant.

Nous vous remettons alors la liste des fournitures scolaires, le programme de la rentrée, et tous autres renseignements dont vous pourriez avoir besoin.

Si vous ne pouvez pas vous libérer, il vous appartient de prendre rendez-vous auprès du secrétariat afin de procéder à l'inscription.

Coordonnées

Collège Le petit bois
11 rue Juliette Monnier
95480
Pierrelaye
Contact

Collège Le petit bois

Tél : 01 30 37 20 90